



Maine et Loire

**Fermeture Hélios 12 et 13 novembre, l'épilogue : un jour sur deux est attribué en ASA !**

**FO DGFIP 49, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04    [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

## **Rappel du premier acte :**

### **Les questions :**

Le 28/08/2020 à 15:04, SYNDICAT FO DGFIP - DDFIP MAINE ET LOIRE a écrit :

Bonjour,

Suite à la décision de fermeture de l'application Hélios pour maintenance, pouvez-vous me préciser qu'elle sera la position des agents travaillant en Secteur Public Local (présentiels et télétravailleurs) les 12 et 13 novembre 2020 ?

Est-il prévu d'accorder une autorisation exceptionnelle d'absence aux agents ne pouvant pas travailler ces deux jours ?

En attendant de vous lire,

Cordialement,

Christel Lucas **FO DGFIP49**

### **La relance :**

Date : Jeudi 24 Septembre 2020, 14:05

Bonjour,

Le 28 août 2020, je vous avais posé les questions ci-dessus, à ce jour, sauf erreur de ma part, je n'ai pas obtenu de réponse.

Cordialement,

C Lucas

### **La réponse :**

Le lundi 5 octobre 2020

Bonjour,

Oui, je vous réponds tardivement.

La fermeture d'Hélios n'interrompt pas complètement les activités même si je sais bien que la dématérialisation est importante.

Pour visiter souvent les postes, je constate que le rangement des archives par exemple est nécessaire sur les années antérieures (destruction après jugement de la CRC, tri dans les actes de poursuites encore papier à conserver etc...).

C'est pourquoi, il ne sera pas accordé d'autorisation exceptionnelle d'absence les 12 et 13 Novembre.

Cordialement

## **Au dos, le deuxième acte**

## Visio-conférence du 3 novembre avec le Directeur Général

### **La demande FO DGFIP, extrait du compte rendu du 4 novembre**

Maintenance Hélios 12 et 13 novembre.

« Une maintenance Hélios très lourde soit un changement des serveurs est prévue vers mi-novembre. L'application sera en conséquence indisponible pendant une durée évaluée à deux jours.

Certaines directions locales prévoyaient soit de maintenir les agents en poste soit de leur faire poser des congés. **Nous sommes intervenus pour demander qu'ils puissent être placés en ASA.**

**Pour FO DGFIP, les obliger à rejoindre leur poste de travail pour ne pas pouvoir travailler n'aurait déjà pas de sens en temps normal, et encore moins dans le contexte sanitaire.**

**Les contraindre à poser des congés pour rester chez eux n'est pas plus acceptable.**

Nous avons eu le sentiment d'être entendus même si la réponse demeure floue et demande confirmation. »

### **La demande de la section FO DGFIP49 à Monsieur Derrac le 5 novembre**

Bonjour Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de Maine et Loire,  
Suite à la demande **FO DGFIP** lors de la visio-conférence concernant la maintenance Hélios. Pouvez-vous me dire la suite que vous apporterez à ce sujet pour le Maine et Loire ?

Cordialement,

Christel Lucas **FO DGFIP49**

## Épilogue

### **Demandée dès le 28 août, la revendication FO DGFIP entendu partiellement le 10 novembre... Ci-dessous le message de Mr Derrac**

« En complément de notre échange audio d'hier je vous informe que le Directeur Général, a arbitré, compte tenu de la crise sanitaire, **en indiquant qu'un des deux jours des 12 et 13 novembre serait attribué en ASA.**

Il s'agit donc :

- d'une seule journée d'ASA,


- à poser le 12 ou 13/11, uniquement pour les agents qui travaillent dans le SPL sous Hélios.

Pour le reste : les autres activités du poste concerné doivent fonctionner, dont notamment la caisse et l'examen de dossiers hors Hélios et l'étude des dernières instructions ou circulaires.

- la règle des 50% n'a pas lieu d'être ici,

- mais il convient de maintenir la présence nécessaire, notamment en terme de sécurité, pour le maintien de la caisse par exemple. Michel Derrac »

**« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !**

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	